



Acte rendu exécutoire par

- Télétransmission
en sous-préfecture le :

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de réception de l'AR: 15/04/2026

001-200086411-DE_036_2026-DE

A G E D I

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/03/2026**

Délibération n° : DE_036_2026

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Le 20/03/2026 à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Séran, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Flavien BORGIS

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BOLON, F. BORDET, F BORGIS, D. BONJEAN, E. BRON, E. COUTURIER, M. GERGAUD, L. GRANGER, P. GODET, M. LARIVOIRE, M. LEJEUNE, A. MACE, MF. MARTINOD, C. MOCHON, M. NIOGRET, B. PARIS, H. REYNAUD.

EXCUSÉS : J. PRAS (pouvoir à P. GODET).

OBJET : Désignation des délégués au Conseil d'école.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un représentant pour les conseils d'école à Champagne-en-Valromey et, le cas échéant pour le collège d'Artemare.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité désigne :

- Mme Marie-Françoise MARTINOD comme représentante titulaire aux conseils d'école.
- Mme Marion NIOGRET comme suppléante.
- Mme Fabienne BORGET au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

**Le maire,
Pauline GODET**



**Fait et délibéré le 20/03/2026
Pour copie conforme**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.